



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Calvados (14)
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Affaire suivie par Chrystel DUBOIS
Tél : +33 2 31 30 64 38
Courriel : chrystel.dubois@calvados.gouv.fr

Caen, le 08/12/2023

LE PRÉFET DU CALVADOS (14)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté urbaine :
CU CAEN LA MER (n° de SIRET 20006559700011)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement complémentaire pour l'exercice 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 014_2023_20006559700011_00104708 du 08/12/2023, le montant de 1 565,93 € est attribué au bénéfice de la communauté urbaine au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Ce versement complémentaire des attributions de FCTVA pour l'exercice 2023 fait suite à un réexamen des dépenses ayant fait l'objet d'un refus d'attribution annexé au courrier de notification de l'arrêté n° 014_2023_20006559700011_00100101 du 06/10/2023.

Le détail des dépenses ayant fait l'objet d'un versement complémentaire est présenté en annexe du présent courrier de notification.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Florence BESSY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CU CAEN LA MER	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CU CAEN LA MER	9 546,00 €	1 565,93 €
dont dépenses d'investissement	9 546,00 €	1 565,93 €
2313 Constructions	9 546,00 €	1 565,93 €
8994 MP 21U147-AC 01 MP 21U147-AC 01 -1	4 536,00 €	744,09 €
1083 MP21U048/01-AC 03 MARCHÉ : 202121U048, SOCIÉTÉ : 01, PÉRIODE : 1 MP21U048/01-AC 7-1 03 MARCHÉ : 202121U048, SOCIÉTÉ : 01, PÉRIODE : 1 TVA A UTOLIQUIDÉE SUR LIQUIDATION 11380	5 010,00 €	821,84 €
TOTAL	9 546,00 €	1 565,93 €